



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/2003/L.25/Rev.1
17 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

SESSION DE FOND DE 2003
Genève, 30 juin-25 juillet 2003
Point 7 g) de l'ordre du jour
Questions de coordination,
questions relatives au programme et autres questions:
Programme commun des Nations Unies sur le virus
de l'immunodéficience humaine/syndrome
d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA)

**Afrique du Sud, Algérie*, Andorre, Botswana*, Cap-Vert*, Chypre*, Estonie*,
Finlande, France, Ghana, Honduras*, Hongrie, Inde, Italie, Kenya, Lettonie*,
Lituanie*, Madagascar*, Malawi*, Mali*, Malte*, Namibie*, Pologne*, République
tchèque*, Sénégal, Slovénie*, Slovaquie*, Soudan*, Ukraine, Zambie* et Zimbabwe:
projet de résolution**

**Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience
humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)**

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, par laquelle il a créé le Programme
commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), et sa résolution 2001/23 du
26 juillet 2001,

* Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif du Programme¹,

Rappelant les buts et objectifs définis dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida² adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire tenue en 2001, ainsi que les objectifs relatifs au VIH/sida de la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000³.

Encouragé par le fait que les gouvernements sont fermement décidés à intensifier l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida en vue d'atteindre les buts et objectifs qui y sont fixés,

Réaffirmant l'importance du processus de suivi prescrit par la Déclaration, qui comprenait la fixation d'objectifs précis assortis de délais, lesquels viennent à échéance en 2003, 2005 et 2010,

Notant avec une profonde inquiétude que 42 millions de personnes à travers le monde vivent avec le VIH/sida et que la pandémie de VIH/sida a fait 3,1 millions de morts en 2002,

Profondément préoccupé par le fait que le VIH/sida continue à se propager de par le monde, exacerbant la pauvreté et mettant gravement en péril le développement socioéconomique et la sécurité alimentaire dans les régions très touchées,

Se félicitant de la mise en place du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et du mémorandum d'accord conclu entre le Programme et le Fonds mondial,

Tenant compte des autres ressources nationales, bilatérales et multilatérales disponibles pour lutter contre l'épidémie de VIH/sida et de la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires,

1. *Engage* le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et les organismes et organes des Nations Unies à intensifier l'appui qu'ils fournissent aux

¹ E/2003/66.

² Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

gouvernements, en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³, ainsi que les buts et objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida²;

2. *Encourage* les gouvernements à participer aux séances de débat plénier de haut niveau et au débat interactif informel sous forme de table ronde, que l'Assemblée générale tiendra le 22 septembre 2003, et qui seront consacrés au suivi des résultats de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée et à l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida;

3. *Se félicite* des décisions prises par le Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA à la suite de l'évaluation quinquennale du Programme, qui énonce cinq fonctions multisectorielles applicables à tous les niveaux du Programme: a) initiative et mobilisation en faveur d'une lutte efficace contre l'épidémie; b) information stratégique nécessaire pour guider l'action des partenaires; c) dépistage, surveillance et évaluation de l'épidémie et mesures destinées à y riposter; d) participation de la société civile et mise en place de partenariats; et e) mobilisation de ressources financières, techniques et politiques.

4. *Se félicite également* de la décision du Conseil de coordination du Programme appelant à consacrer nettement plus d'efforts et de ressources dans le budget et plan de travail unifié à l'amplification de l'action menée sur le plan national pour lutter contre le VIH/sida;

5. *Salue* dans le Programme un bon exemple d'action concertée du système des Nations Unies et encourage l'ONUSIDA à progresser encore dans ses travaux;

6. *Invite* le Président du Conseil de coordination du Programme à poursuivre ses consultations avec les membres du Conseil et avec les États observateurs afin de continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil, de ses sous-comités et des groupes de travail spéciaux, en vue d'intensifier encore davantage la participation aux activités du Programme;

7. *Demande* au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement de veiller, par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents, à ce que les coordonnateurs de pays du Programme soient admis, en qualité de membres, au sein des équipes de pays des Nations Unies, en vue de renforcer la coordination des interventions des Nations Unies contre le VIH/sida au

niveau national et d'intensifier l'assistance mobilisée pour aider les gouvernements à mettre sur pied et à maintenir des actions efficaces contre le VIH/sida;

8. *Invite* les organes directeurs des organismes qui coparrainent le Programme ainsi que le Conseil de coordination du Programme à resserrer leurs liens et à coordonner plus efficacement leurs interventions pour faire en sorte que des orientations claires et efficaces soient données au secrétariat de l'ONUSIDA et aux organismes qui coparrainent le Programme, notamment grâce à l'examen annuel par l'organe directeur de chacun de ces organismes de la participation de l'organisme en question aux activités du Programme;

9. *Engage* les gouvernements, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires à accroître les concours qu'ils fournissent pour financer les activités liées au VIH/sida, y compris le budget et plan de travail unifié du Programme, en vue d'assurer à celui-ci des ressources financières et autres qui soient pleinement à la mesure des interventions multisectorielles qu'exige l'épidémie;

10. *Encourage* le Programme à continuer de promouvoir des modalités efficaces et efficaces de coopération avec des mécanismes de financement tels que le Programme multinational de la Banque mondiale contre le VIH/sida et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ayant à l'esprit la complémentarité des rôles de ces mécanismes, découlant des atouts qui leur sont propres;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de fond de 2005, un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme en collaboration avec les autres organismes et organes compétents du système des Nations Unies, qui devrait comprendre des informations sur les progrès réalisés dans la mise en place d'une action coordonnée du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie de VIH/sida, ainsi que sur les décisions, recommandations et conclusions du Conseil de coordination du Programme postérieures à la session de fond tenue par le Conseil en 2003.
